

Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice: 42 Présents: 28 Absents: 14 02 dont suppléés : dont représentés : 07 37 Votes pour: Votes contre: 0 0 Abstention:

Date de la convocation 28/02/2023

Date de publication 13/03/2023

Votants:

REPUBLIQUE FRANÇAISE * DEPAR EXTRAIT DU REGISTR

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

Séance du 07 m ID : 090-200069060-20230307-016_2023-DE

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET,

J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE,

F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT,

A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU,

E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléants avec voix délibérative : D. ILTIS, Y. KUENY

Procurations: C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération nº 016-2023

Objet : Marché public - transport scolaire

37

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2124-2-1, R2161-2 à R2161-5,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose que les marchés de transport scolaire arrivent à leur terme au mois de juillet.

Il propose le lancement d'une consultation pour leur renouvellement, selon la procédure de l'appel d'offres conformément au code de la commande publique.

Il précise que le marché sera alloti, aura une durée d'un an et que le montant global est estimé à 230 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour un marché de transport scolaire, AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation, AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Jacky СӉРАUX